

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 2 DECEMBRE 2013 A 20 HEURES 30.**

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, Mr Bigot, Mr Brunet, Mr Jousselein, Mr Lemaître, Mme Cochet, Mr Guillet, Mr Thegner, Mr Hamon, Mr Boussin.

Absents : Mr Lefèvre, excusé, Mr Taugourdeau, excusé, Mme Pontouis, Mme Lemoine, excusée, Mr Chessé, non excusé.

Convocations expédiées le : 26/11/2013

Compte-rendu affiché le : 12/12/2013

. Approbation du Compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIEMML : ACQUISITION DE LA COMPÉTENCE
« MOBILITÉ ÉLECTRIQUE » :**

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2007 approuvant la modification des statuts du SIEMML,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 15/10/2013 autorisant le Président à lancer la procédure de consultation auprès des membres adhérents du SIEMML conformément aux dispositions du CGCT afin de disposer de la compétence « mobilité électrique » au profit du SIEMML,
Vu l'article L.2224.37 du CGCT,

Vu le rapport du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, considérant l'offre inexistante d'infrastructures de recharge des véhicules électriques sur le territoire de la commune pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

. APPROUVE la modification des statuts du SIEMML lui donnant compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques en insérant l'article complémentaire suivant :

« Article 4.3 – infrastructures de charges pour véhicules électriques : Le syndicat exerce en lieu et places des communes ou EPCI qui lui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du CGCT :

- **Création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,**
- **Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ainsi que le système de monétique. »**

ÉLABORATION DU SCHEMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE (SRCAE) DES PAYS DE LA LOIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil sa précédente séance dans laquelle elle a informé le Conseil Municipal du projet d'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) des Pays de la Loire qui é été engagée en juin 2011. Elle rappelle également les travaux d'élaboration, le débat qui a été organisé et enfin les orientations et les objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air.

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal que chacun était invité à consulter ce projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sur les sites de la DREAL des Pays de la Loire et du Conseil Régional et que conformément aux dispositions du décret 2011-678 du 16/06/2011, la Commune doit maintenant donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 3 abstentions,

. se PRONONCE FAVORABLEMENT sur le fond de ce projet mais s'interroge sur la concrétisation et la mise en place de toutes ces orientations stratégiques avec l'incohérence de certains projets existants dont notamment la construction du nouvel aéroport de Notre Dame des Landes qui ne semble pas correspondre aux objectifs stratégiques recherchés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun règlement intérieur n'existait et qu'il vient d'être mis en place pour l'ensemble des agents communaux. Elle confirme également que ce document a été soumis et validé au Comité Technique Paritaire. Madame le Maire demande ensuite à chaque conseiller de s'exprimer sur ce document dont un exemplaire leur avait été transmis par mail. Un échange sur différents points s'engage : sanctions, responsabilité pénale des agents en cas d'infraction à ce document, différences existants entre le secteur public et privé. En définitive, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

. ACCEPTE le règlement intérieur tel qu'il est rédigé et

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

Ce document sera adressé contre accusé réception à chaque employé communal.

Exposé de Mr BIGOT, 2nd Adjoint, urbanisme, bâtiments, architecture :

ACHAT DU LOCAL DE STOCKAGE : la SCI la Chaumière de MM Givors et Charpentier et la Commune vont signer le 5 décembre prochain le compromis de vente.

Afin d'en assurer le règlement, il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'article 21318.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

. DÉCIDE le transfert de crédits suivants :

→ 16 000 € seront prélevés à l'article 21578

→ 16 000 € seront reportés à l'article 2138

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

La rampe d'accès de la mairie : est toujours en peinture.

Illuminations de Noël : une nacelle a été retenue et le nécessaire va être fait jeudi prochain.

Chauffage dans l'église : il est partiellement installé et va être fini la semaine prochaine.

La paroisse et surtout les paroissiens remercient la Municipalité.

Remise en état des réseaux au camping : cela devrait être fait courant décembre.

Démontage du ponton : cela dépend de la Loire, celle-ci étant trop haute, il faut maintenant attendre qu'elle baisse.

Exposé de Mr BRUNET, 3^{ème} Adjoint, Ecoles – Education – Culture – Communication :

Bulletin communal : son élaboration est pratiquement bouclée et le dépôt en imprimerie doit se faire en fin de semaine. Cela représente beaucoup de travail. Il rappelle la distribution à prévoir week-end du 11-12 janvier 2014 afin que les administrés soient informés du recensement de la population.

Ecole : Une réunion de la commission scolaire doit avoir lieu demain en présence également des Instituteurs et des délégués de parents d'élèves au conseil d'école concernant l'aménagement des rythmes scolaires. L'avant-projet de ce projet devra être déposé pour le 31/01/2014.

A la prochaine rentrée scolaire, compte tenu des effectifs d'âge des maternelles, il semblerait qu'une seule classe soit nécessaire. Dans ce cas une seule ATSEM serait nécessaire et la seconde pourrait être utilisée dans le cadre des activités extra scolaires.

Presbytère : Mauvaise nouvelle pour ce projet, Maine et Loire Habitat semble vouloir se retirer du projet, ce dernier monopolisant trop de fonds propres notamment pour la réhabilitation du bâtiment existant. Ce dossier passera en Bureau en janvier et nous devrions avoir une décision définitive en janvier 2014. Beaucoup de regrets si ce projet est abandonné après 5 ans de travail sur ce dossier. Madame le Maire va contacter l'office d'HLM de Saumur pour leur proposer ce projet.

Recensement de la population : Les imprimés ont été livrés, une première réunion entre le Superviseur et l'INSEE a eu lieu.

Téléthon : une réussite avec de nombreux participants et une somme d'environ 1 600 € recoltée.

Terrain de la gare SNCF : il rend compte de sa rencontre avec la personne de Réseaux Ferrés de France qui est favorable à la vente mais qui doit faire procéder à un certain nombre d'expertises techniques d'où un délais de quelques mois avant d'obtenir leur aval.

MISE A JOUR DES TARIFS DU CENTRE CULTUREL :

Le Conseil Municipal, à compter du 1^{er} janvier 2014, DÉCIDE d'appliquer les tarifs suivants pour le centre culturel,

	Commune	Hors commune
Totalité Centre culturel (week-end)	365 €	470 €
Petite salle + office + hall (week-end)	160 €	210€
Soirée en semaine	tarif WE - 30 %	tarif WE - 30 %
Location journée semaine totalité centre culturel	120 €	150 €
Location journée semaine petite salle + office + hall	75 €	105 €
Salle Milsonneau (journée, 1/2 journée)	50 / 30 €	50/30 €

Rappel : pour les associations : gratuité des 2 premières locations et 90 € à compter de la 3^{ème} et suivantes.

Exposé de Mr JOUSSELAIN 4^{ème} Adjoint, voirie :

Remise en état du terrain de rugby : le nécessaire a été fait : sablage, aération.

Fauchage des fossés : Patrick PLOQUIN a réalisé le fauchage des fossés communaux.

Terrain des Gravières : les travaux de sous solage, de hersage et de labour ont été faits. Les plantations auront lieu en janvier.

Les travaux d'élagage : commandés à Mr LAMY vont être faits cette semaine (à l'école, Cité du Clos-Marçais, vers la Touche). Les végétaux broyés serviront pour les plantations.

INTERVENTION DE MR BOUSSIN :

Il évoque **la Galette du CCAS** le 18 janvier prochain et informe le conseil que Nathalie ROUSSET a été retenue pour son animation musicale.

Il rend compte de **la cérémonie de la remise des prix du concours des maisons fleuries**, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec une introduction par Madame le Maire, le diaporama de Mr Brunet très apprécié de tous et la remise des lots. Il remercie également Claudine et les enfants de la garderie qui ont réalisés les enveloppes des prix.

Il informe ensuite le Conseil Municipal de :

la mise en place sur Beaufort en Vallée, d'une plateforme pour les gens qui sont hospitalisés et afin de les aider après leur sortie. (à compter de 02/2014).

- **AFFAIRES DIVERSES** : Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de la SNCF relative à la mise en vente du bâtiment de la gare et demandant si la commune pourrait être intéressée par ce bien. Après discussion, certains conseillers évoquent la possibilité d'y installer la bibliothèque. Contact sera pris pour en connaître le prix de vente.

Recrudescence de cambriolages sur la commune, plusieurs maisons et commerces ont été visités. Rappel à la prudence.

